Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D087_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 15 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn.

ABSENTS :
M. CARNET Eric ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme ROY Lauriane ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. FLEURY Christian ;
Mme MARRE Claire ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
M. ROBERT Marcel ayant donné procuration à M. NOËL Olivier.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HEUZE Jocelyn.

DELIBERATION N° 087-2026
5.6

CONSEIL MUNICIPAL
ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION D'UN DELEGUE
AU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
(CLSPD)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L 132-4 ;

Vu le Décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 modifié par le Décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CL ou CISPD) et au plan de prévention de la délinquance dans le département ont rendu obligatoire l'institution de ces conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D087_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a pour missions :

- **De favoriser l'échange d'informations entre les responsables d'institutions publics et privés présents sur le territoire de la commune en encourageant le partenariat local**
- **De dresser le constat des actions existantes et de définir les actions et les objectifs à atteindre**
- **D'encourager les actions en matière de prévention aux addictions, de soutien à la parentalité et de prévention aux violences**

Après en avoir délibéré ;

Par 18 voix pour et 5 abstentions :

1. **NOMME Madame Patricia GOMBERT en tant que représentante de la commune de TADEN auprès du CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)**

2. **PRECISE que la présente délibération annule la délibération n° 066-2026.**

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 25 septembre 2026,

2

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)